



MESURAGES ENVIRONNEMENTAUX ET EXAMENS VISUELS

Octobre 2022

GRUPE RÉGIONAL INTER-INSTITUTIONNEL AMIANTE



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail
et des solidarités
Auvergne-Rhône-Alpes

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et
du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes



Deux parties :

1/ mesurages environnementaux

2/ le contrôle visuel

MESURAGES ENVIRONNEMENTAUX FIN DE TRAVAUX

1/ AVANT LES TRAVAUX

- Etat initial : **après curage et pas de débris de MCA**

2/ PENDANT LES TRAVAUX (vérification de l'absence d'émission de fibre à l'extérieur de la ZONE)

- Vestiaire d'approche
- Zone de récupération
- Rejets extracteurs (vitesse de l'air < 4m/s)
- Périphérie des travaux et /ou locaux occupés

3/ APRÈS LES TRAVAUX

- Préalable a l'examen visuel
 - 1° restitution
 - Fin de chantier
 - 2° restitution
- } Par le propriétaire ou le donneur d'ordre

MESURAGES ENVIRONNEMENTAUX FIN DE TRAVAUX

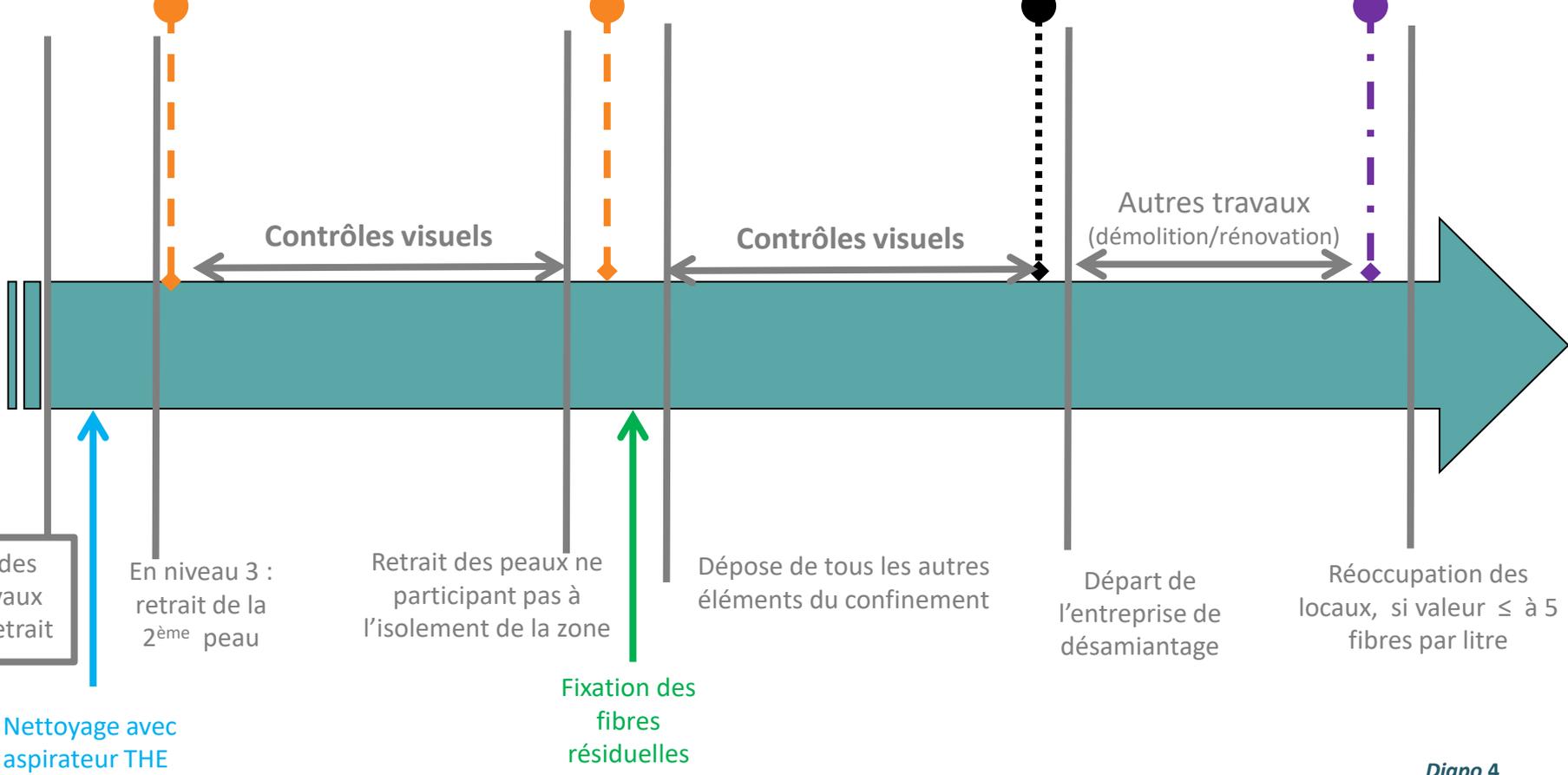
Mesures: ● **Entreprise SS3** ● **Donneur d'ordre** ● **Propriétaire**

1 - Mesure avant réalisation de l'examen visuel

2 - Mesure libératoire ou 1^{ère} restitution

3 - Mesure de fin de chantier

4 - Mesure 2^{nde} restitution



MESURAGES ENVIRONNEMENTAUX FIN DE TRAVAUX

Cas particuliers démolitions et travaux en extérieur

(Q 44, 45, 46 et annexe 4 QR métrologie V2 DGT)

- **Contrôle visuel et mesure d'empoussièremment :**
 - Le code de santé publique (R1334-29-3) ne fait pas de distinction entre la rénovation et la démolition
- **Mesures d'empoussièremment de fin de travaux**
 - Démolition :
 - **mesure de fin de chantier** si d'autres entreprises sont ensuite amenées à réaliser d'autres travaux avant démolition, ou pour réaliser la démolition elle-même .
 - Extérieur :
 - Pas de mesure d'état initial, ni de fin de chantier,
 - **mesure de fin de chantier** dans les locaux concernés lorsque les travaux portent sur le retrait de toute ou partie de l'enveloppe de l'immeuble bâti qui auront un impact en termes de pollution à l'intérieur des locaux,

CONTRÔLE VISUEL

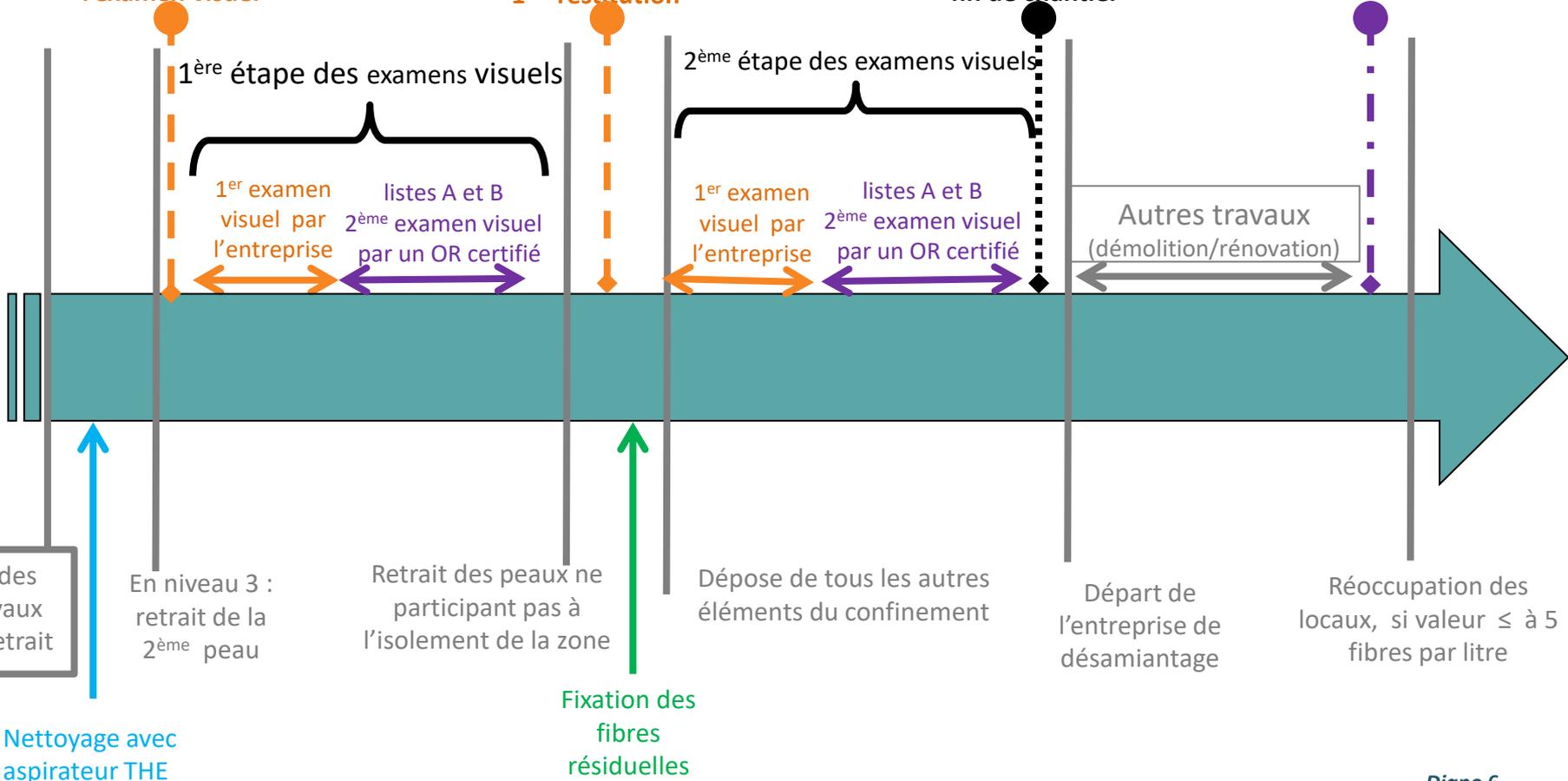
Mesures: ● **Entreprise SS3** ● **Donneur d'ordre** ● **Propriétaire**

1 - Mesure avant réalisation de l'examen visuel

2 - Mesure libératoire ou 1^{ère} restitution

3 - Mesure de fin de chantier

4 - Mesure 2^{ème} restitution



CONTRÔLE VISUEL

NFX 46 021 2010/2021

Méthodologie

2010

- 2 étapes : entreprise
ou opérateur de repérage
 - Avant la dépose du confinement
 - Après la dépose du confinement

2021

Applicable au 14/10/2022

- 2 étapes : opérateur de repérage
 - Avant la dépose du confinement
 - Après la dépose du confinement

CONTRÔLE VISUEL

NFX 46 021 2010/2021

2010

Méthodologie

2021

Applicable au 14/10/2022

- /

- **Entreprise :4 examens visuel :**
 - **avant** dépose du dernier film de propreté
 - zone de travaux:
 - surfaces traitées
 - propreté générale de la zone de travail après nettoyage approfondi,
 - Les zones susceptibles d’avoir été polluées
 - **après** repli de l’ensemble des films de propreté et avant réalisation de la mesure première restitution:
 - la zone de travaux
 - **après** repli du confinement
 - zones de travaux
 - zones susceptibles d’avoir été polluées).

CONTRÔLE VISUEL

NFX 46 021 2010/2021

2010

Compétences

2021

Applicable au 14/10/2022

/

entreprise **ou** opérateur de repérage

- Critères de compétence:
 - bonne connaissance:
 - des matériaux et produits contenant de l'amiante,
 - des méthodes et procédés de construction,
 - des techniques de traitement de l'amiante,
 - de la NFX 46 021
 - de l'expérience et de la rigueur.
 - Etre formé au risque amiante
 - Intervenir selon une procédure définie.

CONTRÔLE VISUEL

NFX 46 021 2010/2021

2010

Moyens

2021

Applicable au 14/10/2022

- /

entreprise **ou** opérateur de repérage

- La mise a disposition de moyen d'accès (échafaudage,..) et d'un éclairage d'ambiance >200 lux doit être **inscrit dans le contrat de l'entreprise**

Méthodologie

- Surfaces :
 - 501 m² à 1 000 m² quatre secteurs de 50 m²
- /

- Surfaces
 - De 501 à 1 000 m²: 4 surfaces de 100 m²
- Longueur ex :
 - De 51 à 100 5 tronçons de 10 m
- unité :
 - Totalité des éléments
- Les travaux d'encapsulages sont inclus

CONTRÔLE VISUEL

NFX 46 021 2010/2021

2010

Méthodologie

2021

Applicable au 14/10/2022

- **3 constats:**

- absence de résidus de MPCA ;
- présence de résidus incrustés de MPCA ;
- présence de résidus libres de MPCA.

- **5 constats:**

- absence de surface traitée ;
- absence de résidus de MPCA ;
- présence de résidus incrustés de MPCA.
L'opérateur décrit les résidus incrustés qu'il a constatés et précise s'ils sont ponctuels ou non en motivant son choix ;
- présence de résidus libres de MPCA ;
- présence de MPCA non traité(s) alors qu'il(s) aurait(en) dû l'être.

- **Procès-verbal de visite**

- Possible pour le 1° et 2° examen visuel dans l'attente des rapports définitifs

MERCI DE VOTRE ATTENTION